

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 09126
Numéro SIREN : 911 276 673
Nom ou dénomination : 2PONTS

Ce dépôt a été enregistré le 29/06/2023 sous le numéro de dépôt 79823

2PONTS
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 000 €
1 Rue des Deux Ponts – 75004 PARIS
RCS PARIS 911 276 673 (2022 B 09126)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-trois
Le vingt et un avril
A dix heures

Les associées de la Société par Actions Simplifiée 2PONTS, divisé en 300 actions de 10 € chacune, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation de la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par les associées présentes en entrant en séance.

Monsieur Guillaume COURTOIS, représentant de la société FINANCIERE COURTOIS, Présidente, préside l'Assemblée.

Monsieur Jean-Baptiste FRAIOLI, représentant de la société F. CAFE, associée, assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par la Présidente et la secrétaire, qui constatent que les associées présentes possèdent la totalité du capital social, qu'ainsi, l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de la société NIVESTRA, en qualité de Directrice Générale,
- Questions diverses.

-O-O-O-O-O-O-O-O-

JBF GC

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de son associée :

- . la feuille de présence,
- . le texte des résolutions proposées,
- . un exemplaire des statuts.

Diverses observations sont alors échangées entre les membres de l'Assemblée et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour sus rappelé, sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant qu'il a été possible de réunir les associées sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée, décharge le Président de toute responsabilité à cet égard.

Elle lui donne acte du respect de la communication dans les délais légaux de tous les documents soumis à son approbation.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de Directrice Générale, pour une durée indéterminée, à compter de ce jour :

- La Société **NIVESTRA**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège social est à VERSAILLES (78000) – 11 Rue Saint-Louis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES, sous le numéro 910 645 621, représentée par son gérant et unique associé, Monsieur Guillaume FALLER

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Monsieur Guillaume FALLER, au nom de la société NIVESTRA qu'il représente, déclare pour sa société, accepter la mission qui lui est confiée et n'être dans aucun des cas d'incapacité, ni d'incompatibilité prévus par la loi.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter la résolution qui précède et effectuer toutes formalités légales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

JBT GC

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée. Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et la secrétaire.

La société FINANCIERE COURTOIS

Présidente



La société F. CAFE

Secrétaire

